

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2019

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 mars 2019 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 mars 2019, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 92 832 756 dinars et un bénéfice net de la période de 956 985 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 mars 2019, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 83,42% de l'actif total au 31 mars 2019 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 29 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/03/2019 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	77 443 828,495	111 492 516,786	79 631 032,573
	a- Obligations et valeurs assimilées		77 443 828,495	111 492 516,786	79 631 032,573
	b- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	15 388 927,568	25 147 400,429	16 714 722,114
	a- Placements monétaires		0,000	5 299 952,800	1 834 137,939
	b- Disponibilités		15 388 927,568	19 847 447,629	14 880 584,175
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		92 832 756,063	136 639 917,215	96 345 754,687
	<u>PASSIF</u>		<u>409 816,570</u>	<u>382 902,052</u>	<u>282 130,015</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	379 084,720	312 376,796	225 939,765
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	30 731,850	70 525,256	56 190,250
	<u>ACTIF NET</u>		<u>92 422 939,493</u>	<u>136 257 015,163</u>	<u>96 063 624,672</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	87 945 691,609	130 540 504,852	92 324 185,204
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>4 477 247,884</u>	<u>5 716 510,311</u>	<u>3 739 439,468</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		3 561 735,698	4 466 031,913	165,581
	b- Sommes distribuables de l'exercice encours		915 512,186	1 250 478,398	3 739 273,887
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		92 832 756,063	136 639 917,215	96 345 754,687

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/03/2019 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>PR 1</u> Revenus du portefeuille-titres	3.1	<u>957 125,662</u>	<u>1 339 505,089</u>	<u>4 819 157,340</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		957 125,662	1 339 505,089	4 819 157,340
<u>PR 2</u> Revenus des placements monétaires	3.2	<u>233 522,960</u>	<u>315 286,333</u>	<u>1 045 827,859</u>
Total des revenus des placements		<u>1 190 648,622</u>	<u>1 654 791,422</u>	<u>5 864 985,199</u>
<u>CH 1</u> Charges de gestion des placements	3.8	<u>-211 270,470</u>	<u>-312 375,285</u>	<u>-1 067 929,584</u>
Revenu net des placements		<u>979 378,152</u>	<u>1 342 416,137</u>	<u>4 797 055,615</u>
<u>CH 2</u> Autres charges	3.9	-31 570,450	-44 608,367	-158 808,848
Résultat d'exploitation		<u>947 807,702</u>	<u>1 297 807,770</u>	<u>4 638 246,767</u>
<u>PR 4</u> Régularisation du résultat d'exploitation		-32 295,516	-47 329,372	-898 972,880
Sommes distribuables de la période		<u>915 512,186</u>	<u>1 250 478,398</u>	<u>3 739 273,887</u>
<u>PR 4</u> Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		32 295,516	47 329,372	898 972,880
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		9 177,300	34 732,170	-559 087,291
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		0,000	0,000	608 770,000
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	-17 261,996
Résultat net de la période		<u>956 985,002</u>	<u>1 332 539,940</u>	<u>4 670 667,480</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2019 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>956 985,002</u>	<u>1 332 539,940</u>	<u>4 670 667,480</u>
a- Résultat d'exploitation	947 807,702	1 297 807,770	4 638 246,767
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 177,300	34 732,170	-559 087,291
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	608 770,000
d- Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-17 261,996
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-4 144 954,940</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-4 597 670,181</u>	<u>-7 514 139,333</u>	<u>-46 900 702,424</u>
a- Souscriptions	10 968 490,704	15 063 858,993	51 814 554,055
- Capital	10 584 600,000	14 640 000,000	50 713 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-92 379,068	-130 667,180	-448 822,074
- Régularisation des sommes distribuables	476 269,772	554 526,173	1 550 076,129
b- Rachats	15 566 160,885	22 577 998,326	98 715 256,479
- Capital	15 010 800,000	21 924 300,000	96 552 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-130 908,173	-195 180,778	-853 927,481
- Régularisation des sommes distribuables	686 269,058	848 879,104	3 016 983,960
VARIATION DE L'ACTIF NET	-3 640 685,179	-6 181 599,393	-46 374 989,884
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	96 063 624,672	142 438 614,556	142 438 614,556
b- En fin de période	92 422 939,493	136 257 015,163	96 063 624,672
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	931 410	1 389 799	1 389 799
b- En fin de période	887 148	1 316 956	931 410
VALEUR LIQUIDATIVE	104,179	103,463	103,137
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,10%	3,86%	3,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-03-2019

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une SICAV obligataire de type distribution. Les états financiers arrêtés au 31/03/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 » .

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêtés.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/03/2019 d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
BTA	(1)	51 326 071,862	72 676 203,890	50 734 276,482
Obligations émises par l'Etat	(2)	1 869 149,589	2 492 199,452	1 847 312,877
Obligations des Sociétés	(2)	24 248 607,044	36 324 113,444	27 049 443,214
Total		77 443 828,495	111 492 516,786	79 631 032,573

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% de l'Actif
BTA		49 687 658,956	51 326 071,862	55,29%
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 132 496,092	5,53%
BTA-04-2028	1 000	935 200,000	1 001 266,488	1,08%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 613 428,897	8,20%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	32 564 098,933	35,08%
BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	5 014 781,452	5,40%

(2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% de l'Actif
Obligations Émises par l'État		1 800 000,000	1 869 149,589	2,01%
EMPRUNT NAT2014 cat B	30 000	1 800 000,000	1 869 149,589	2,01%
Obligations des Sociétés		23 603 221,000	24 248 607,044	26,12%
AIL 2014-1	30 000	600 000,000	623 424,000	0,67%
AMENBANK ES2009	30 000	1 199 100,000	1 225 311,998	1,32%
AMENBANK2008 SUB B	20 000	1 000 000,000	1 048 328,767	1,13%
AMENBANKES2011-1	10 000	300 000,000	307 500,493	0,33%
AMENBANKSUB2010	18 000	839 520,000	870 195,134	0,94%
ATBSUB09 LIGA2	20 000	250 000,000	263 378,834	0,28%
ATL 2013-1 TF	10 000	400 000,000	420 508,055	0,45%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	1 200 000,000	1 229 778,411	1,32%
ATTIJARI LEASE 2014-1-B	20 000	400 000,000	418 936,986	0,45%
ATTIJARI LEASE 2015-1	20 000	800 000,000	845 841,534	0,91%
ATTIJARI LEASE 2015-2	28 800	1 152 000,000	1 170 858,714	1,26%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	20 000	400 000,000	406 312,329	0,44%
BH 2009CATB	50 000	2 305 000,000	2 329 366,060	2,51%
BNASUB09	23 300	931 301,000	970 871,852	1,05%
BTE 2009	20 000	200 000,000	204 556,712	0,22%
BTE 2010	10 000	200 000,000	204 467,726	0,22%
BTE 2010 V	10 000	200 000,000	206 595,653	0,22%
BTK09 CAT(B)	15 000	150 000,000	150 858,108	0,16%
BTK2012-1CAT(B)	10 000	142 900,000	145 603,277	0,16%

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% de l'Actif
BTK SUB 2014-1 cat A	17 000	340 000,000	345 860,669	0,37%
CIL 2016-1- 7.5%	5 000	300 000,000	315 780,821	0,34%
CIL 2017 - 7.95%	10 000	800 000,000	802 363,278	0,86%
CIL2014-2 7.6%	15 000	300 000,000	303 048,329	0,33%
CIL2015-1 T 7.65%	15 000	600 000,000	629 174,794	0,68%
CIL2015-2 T 7.65%	5 000	200 000,000	205 130,740	0,22%
HL 2015-2 A7.65%	10 000	400 000,000	400 267,541	0,43%
HL 2016-1 7.65%	10 000	600 000,000	627 866,959	0,68%
HL 2016-2 7.65%	19 400	1 164 000,000	1 188 200,995	1,28%
HL 2017-3 8%	10 000	800 000,000	809 117,808	0,87%
STB2010-1	46 000	460 000,000	460 694,678	0,50%
TLS2014-1	20 000	400 000,000	421 335,671	0,45%
TLS2014-2	20 000	400 000,000	407 082,521	0,44%
TLS2015-2	10 000	400 000,000	401 836,066	0,43%
TLS2016-1	10 000	600 000,000	635 605,479	0,68%
TLS2017-2- 7.95%	10 000	800 000,000	807 248,658	0,87%
UIB SUB 2016-A 7.4%	9 500	570 000,000	577 858,192	0,62%
UIB SUB 2015	20 000	800 000,000	837 239,233	0,90%
UIB2009-1 CAT A	20 000	200 000,000	205 937,534	0,22%
UIB2009-1 CAT B	20 000	799 400,000	824 262,435	0,89%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
Revenus des obligations - Intérêts	374 507,582	529 051,385	1 936 406,540
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - Intérêts	582 618,080	810 453,704	2 882 750,800
TOTAL	957 125,662	1 339 505,089	4 819 157,340

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2019 à 15 388 927,568 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018	% de l'Actif
Placements monétaires		0,000	5 299 952,800	1 834 137,939	0,00%
Disponibilités	(1)	15 388 927,568	19 847 447,629	14 880 584,175	16,58%
Total		15 388 927,568	25 147 400,429	16 714 722,114	16,58%

(1) Disponibilités :

Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Dépôts à terme	3 000 000,000	11 500 000,000	2 500 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	28 839,452	86 221,151	34 745,535
Intérêts courus/DAV (POT)	130 210,215	75 601,304	111 021,763
Avoirs en banque	12 229 877,901	8 175 693,119	12 234 816,877
Sommes à l'encaissement	0,000	9 932,055	0,000
Total	15 388 927,568	19 847 447,629	14 880 584,175

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Intérêts des bons de trésor à court terme	4 656,033	5 400,561	34 378,575
Intérêts des certificats de dépôt	65 545,121	72 159,480	251 875,126
Intérêts sur les avois bancaires	163 321,806	237 726,292	759 574,158
TOTAL	233 522,960	315 286,333	1 045 827,859

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal de l'EO	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Opérateurs créditeurs:

	Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
PA 1	Opérateurs créditeurs	379 084,720	312 376,796	225 939,765
	Frais de gestionnaire	48 122,717	71 152,149	51 415,720
	Frais de dépositaire	48 555,341	34 708,975	25 080,841
	Frais des distributeurs	282 406,662	206 515,672	149 443,204

3.5 - Autres créditeurs divers :

	Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
PA 2	Autres créditeurs divers	30 731,850	70 525,256	56 190,250
	État, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	36 813,243	27 860,762
	Redevance CMF	7 955,532	11 724,034	8 071,477
	Charges à payer sur l'exercice encours	22 776,318	21 987,979	20 258,011

3.6 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2018	
* Montant en nominal	93 141 000
* Nombre de titres	931 410
* Nombre d'actionnaires	1 268
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	10 584 600
* Nombre de titres émis	105 846
Rachats effectués	
* Montant en nominal	15 010 800
* Nombre de titres rachetés	150 108
Capital au 31/03/2019	
* Montant en nominal	88 714 800
* Nombre de titres	887 148
* Nombre d'actionnaires	1 228

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2019 au 31/03/2019 s'élève à -3 640 685,179 dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/03/2019 est de 887 148 contre 931 410 au 31/12/2018.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de période au 31/12/2018</u>	<u>92 324 185,204</u>	<u>92 324 185,204</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>10 584 600,000</u>	<u>10 584 600,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-15 010 800,000</u>	<u>-15 010 800,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>47 706,405</u>	<u>4 524 954,289</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	9 177,300	9 177,300
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
- Frais de négociations de titres	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	38 529,105	38 529,105
- Sommes distribuables		4 477 247,884
<u>Montant fin de période au 31/03/2019</u>	<u>87 945 691,609</u>	<u>92 422 939,493</u>

3.7 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2018 s'élèvent à **4 477 247,884** DT contre **3 739 439,468** DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Somme distribuables des exercices antérieurs	3 561 735,698	4 466 031,913	165,581
Résultat d'exploitation	947 807,702	1 297 807,770	4 638 246,767
Régularisation du résultat d'exploitation	-32 295,516	-47 329,372	-898 972,880
Total	4 477 247,884	5 716 510,311	3 739 439,468

3.8 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 1 Charges de gestion des placements	211 270,470	312 375,285	1 067 929,584
Rémunération du gestionnaire	48 122,717	71 152,150	243 250,639
Rémunération du dépositaire	23 474,500	34 708,367	118 658,848
Rémunération des distributeurs	139 673,253	206 514,768	706 020,097

3.9 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 2 Autres charges	31 570,450	44 608,367	158 808,848
Redevance CMF	23 474,500	34 708,367	118 658,848
Abonnement des charges budgétisées	8 095,950	9 900,000	40 150,000

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Abonnement des charges budgétisées	8 095,950	9 900,000	40 150,000
Taxes	1 929,363	3 036,331	12 314,011
Frais bancaires	34,247	35,902	145,602
Publication BO CMF	321,732	371,219	1 505,500
Honoraires CAC	1 672,101	1 672,151	6 781,500
Frais AGO et publications	1 179,603	1 825,493	7 403,387
Jetons de Présence	2 958,904	2 958,904	12 000,000

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS :

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1^{er} janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.